



Les abolitions de l'esclavage

Abbé Pierre-Paul Castelli

***De l'esclavage en général*, 1844, extrait**

« L'esclavage est contraire au droit naturel, (...) la loi divine le réprouve; il a été introduit, dès les premiers temps, dans le genre humain par les vices de l'humanité déchue, par le genre de vie domestique, par la cupidité, par l'abus de la force et du pouvoir. (...)

Ainsi donc, ce qui doit occuper sur ce sujet, en ce moment, le Gouvernement de la Métropole, la grande et noble tâche qu'il lui reste à remplir à l'égard de l'émancipation des esclaves dans nos colonies, c'est de fixer sérieusement son attention sur le mode d'exécution, sur le choix de l'emploi des moyens les plus sûrs et les plus convenables, afin de pouvoir sagement préparer et mener à bonne fin, dans le plus court délai de temps qu'il sera possible, cette grande œuvre de l'Abolition de l'Esclavage dans nos pays d'outre-mer. »